



Cessation de paiement

Par gapija

Bonjour, Je suis propriétaire d'un local commercial. Mon locataire ne paye plus ni loyers ni charges depuis 9 mois. Après toutes les relances du gestionnaire, les commandements, les recommandés non retirés, etc..., et ayant un titre exécutoire, j'ai assigné en référé, mon locataire, devant le TGI, pour résilier le bail.

Trois jours avant le référé, Mon locataire a mis l'entreprise en liquidation judiciaire simplifiée, ce qui a eu pour conséquence le report de l'audience à mardi prochain.

J'ai interrogé infogreff. Le certificat indique que le tribunal de commerce a fixé la date de cessation de paiement au 31/07/2013 et la date d'effet le 12/03/2014. J'ai cru comprendre que les dirigeants d'entreprises avaient des obligations strictes concernant la cessation de paiement. Mon entourage tend à dire que, suite à la liquidation, je n'ai plus de recours. Pourriez-vous m'éclairer sur ce point s'il vous plaît!

Par avance, merci